

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 03/04/2026

VOI.26.00.A01102

OBJET : Arrêté temporaire de circulation

AVENUE CHARLES SIFFERT, AVENUE GEORGES CLEMENCEAU, CHEMIN DE PIREY, ROND-POINT DE CHARLOTTESVILLE, ROUTE DE FRANOIS, ROUTE DE GRAY RD 70, RUE CLEMENT MAROT, RUE DE DOLE, RUE DE VESOUL, AVENUE FRANCOIS MITTERRAND, BOULEVARD JOHN F. KENNEDY, AVENUE LEO LAGRANGE, BOULEVARD OUEST, RUE GENERAL BRULARD, AVENUE COMMANDANT MARCEAU, AVENUE DE BOURGOGNE, AVENUE DE L'OBSERVATOIRE, AVENUE DE MONTJOUX, AVENUE DU PARC, BOULEVARD SALVADOR ALLENDE, BRETELLE DE LA FOIRE, CHEMIN DES ECOLES DES TILLEROYES, CHEMIN D'AVANNE A VELOTTE, CHEMIN DE LA COMBE AUX LEZARDS, CHEMIN DES ESSARTS L'AMOUR, CHEMIN DES JOURNAUX, CHEMIN DES MOTTES, CHEMIN DES TILLEROYES, CHEMIN DES VALLIERES A PORT DOUVOT (COTE IMPAIR), CHEMIN DU CERISIER, CHEMIN DU SANATORIUM, IMPASSE DES SAINT MARTIN, RUE ALBERT THOMAS, RUE ALFRED DE VIGNY, RUE ALFRED KASTLER, RUE ANDRE BRETON, RUE ANTIDE JANVIER, RUE BERTHE MORISOT, RUE BERTRAND RUSSELL, RUE CHARLES DORNIER, RUE DE FRIBOURG, RUE DE LA GRANGE DU COLLEGE, RUE DE LA PREVOYANCE, RUE DE L'ESCALE, RUE DE L'ORATOIRE, RUE DE PICARDIE, RUE DE SAVOIE, RUE DE TREPILLOT, RUE DE TREY, RUE DENIS PAPIN, RUE DES SAPINS, RUE DES VIGNERONS, RUE DU BOUGNEY, RUE DU LUXEMBOURG, RUE DU PONT, RUE PROFESSEUR BARNARD, RUE EDOUARD BELIN, RUE EMILIE DU CHATELET, RUE FRANCIS PONGE, RUE FRANCOISE DOLTO, RUE GIRARDOT, RUE JACQUARD, RUE LA FAYETTE, RUE LAVOISIER, RUE LEON BOURGEOIS, RUE LOUIS ARAGON, RUE LOUIS DUPLAIN, RUE MADELEINE BRES, RUE MAX VUILLEMIN, RUE MICHEL LEIRIS, RUE PABLO PICASSO, RUE DUVERNOY, RUE PROFESSEUR PAUL MILLERET, RUE RENE CHAR, RUE THOMAS EDISON et RUE YVONNE BEZANCON

Le Maire de la Ville de Besançon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route

Vu l'arrêté municipal DAG.26.00.A19 du 1er avril 2026 qui donne délégation à M. Cédric VOIRIN

Vu la demande de l'entreprise CARTOLIA

Considérant que des travaux sur les ouvrages du réseau d'assainissement rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 06/04/2026 au 10/04/2026

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 06/04/2026 et jusqu'au 10/04/2026, entre 9h00 et 16h00, des microcoupures de circulation moins de 3 minutes ainsi qu'une circulation alternée manuellement par signaux K10 seront instaurés, :

- AVENUE CHARLES SIFFERT
- AVENUE GEORGES CLEMENCEAU
- CHEMIN DE PIREY



- ROND-POINT DE CHARLOTTEVILLE
- ROUTE DE FRANCOIS
- ROUTE DE GRAY RD 70
- RUE CLEMENT MAROT
- RUE DE DOLE
- RUE DE VESOUL

Article 2 : À compter du 06/04/2026 et jusqu'au 10/04/2026, entre 21h00 et 6h00, de forts empiètements et/ou des microcoupures de circulation de moins de 3 minutes seront instaurés, :

- AVENUE FRANCOIS MITTERRAND
- BOULEVARD JOHN F. KENNEDY
- AVENUE LEO LAGRANGE
- BOULEVARD OUEST
- RUE GENERAL BRULARD

Article 3 : À compter du 06/04/2026 et jusqu'au 10/04/2026, selon l'avancement, de forts empiètements ainsi que des microcoupures de moins de 3 minutes seront instaurés, :

- AVENUE COMMANDANT MARCEAU
- AVENUE DE BOURGOGNE
- AVENUE DE L'OBSERVATOIRE
- AVENUE DE MONTJOUX
- AVENUE DU PARC
- BOULEVARD SALVADOR ALLENDE
- BRETELLE DE LA FOIRE
- CHEMIN DES ECOLES DES TILLEROYES
- CHEMIN D'AVANNE A VELOTTE
- CHEMIN DE LA COMBE AUX LEZARDS
- CHEMIN DES ESSARTS L'AMOUR
- CHEMIN DES JOURNAUX
- CHEMIN DES MOTTES
- CHEMIN DES TILLEROYES
- CHEMIN DES VALLIERES A PORT DOUVOT
- CHEMIN DU CERISIER
- CHEMIN DU SANATORIUM
- IMPASSE DES SAINT MARTIN
- RUE ALBERT THOMAS
- RUE ALFRED DE VIGNY
- RUE ALFRED KASTLER
- RUE ANDRE BRETON
- RUE ANTIDE JANVIER
- RUE BERTHE MORISOT
- RUE BERTRAND RUSSELL
- RUE CHARLES DORNIER
- RUE DE FRIBOURG
- RUE DE LA GRANGE DU COLLEGE
- RUE DE LA PREVOYANCE
- RUE DE L'ESCALE
- RUE DE L'ORATOIRE
- RUE DE PICARDIE
- RUE DE SAVOIE
- RUE DE TREPILLOT
- RUE DE TREY
- RUE DENIS PAPIN
- RUE DES SAPINS
- RUE DES VIGNERONS
- RUE DU BOUGNEY
- RUE DU LUXEMBOURG
- RUE DU PONT
- RUE PROFESSEUR BARNARD
- RUE EDOUARD BELIN
- RUE EMILIE DU CHATELET
- RUE FRANCIS PONGE

- RUE FRANCOISE DOLTO
- RUE GIRARDOT
- RUE JACQUARD
- RUE LA FAYETTE
- RUE LAVOISIER
- RUE LEON BOURGEOIS
- RUE LOUIS ARAGON
- RUE LOUIS DUPLAIN
- RUE MADELEINE BRES
- RUE MAX VUILLEMIN
- RUE MICHEL LEIRIS
- RUE PABLO PICASSO
- RUE DUVERNOY
- RUE PROFESSEUR PAUL MILLERET
- RUE RENE CHAR
- RUE THOMAS EDISON
- RUE YVONNE BEZANCON

Article 4 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 5 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 6 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 03 AVR. 2020

Pour le Maire,
Par délégation,


Cédric VOIRIN
Le Chef du Service Exploitation du Domaine Public